

Nous maire de la Commune de Combiers, d'après avoir donné les
Convocations d'usage aux Conseillers municipaux pour le rendre
au lieu ordinaire de ses séances, mais ne ayant pas trouvé autorisé
par le dit y Refectoral, j'ai observé que nous ne pouvions y rendre de
Délibération, tous nous avons été davis de nommer un Secrétaire pour
Ecrire le présent Procès verbal, nous avons voté à bulletin secret trois
fois, M^r De Lasfonds au dernier tour à obtenu sept voix sur les dou-
ze votés des douze membres, il est refusé de le faire, 10 m. en sus, de l'ann. 1. 1111-1
Ensuite je l'ai écrit et clos le vingt un février mil huit cent
Soixante dix huit; il faut dire que M^r Camyot qui suivait
par les voix M^r De Lasfonds s'est aussi refusé à l'écrire,

Le maire
Dereix 